



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 13 mai 2020

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de NICE
Monsieur le Maire de la Ville de NICE

5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 Nice cedex 4

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,

Dans un contexte sanitaire national encore complexe, le Gouvernement et vous-même prônez la prudence pour les agents et leur famille.

Dans sa note du 4 mai, portant sur les mesures attendues au sein des services en vue de la reprise progressive de l'activité, le Directeur général des services indique bien que la santé des agents demeure votre priorité.

Un certain nombre de dispositions adaptant les organisations du travail est ainsi mis en avant, en tête desquelles figure «le maintien du télétravail dès que cela est possible».

D'autres mesures palliatives sont également proposées dans l'hypothèse où cette dernière ne pourrait être reconduite plus longtemps.

Cependant, nous constatons avec inquiétude que nous avons eu des retours de certains services dans lesquels les préconisations ont été adaptées de manière peu respectueuse du cadre général.

En effet, il est exigé, par exemple :

- la présence à «100% au bureau avec possibilité d'une journée hebdomadaire de télétravail» pour les agents en bureau individuel ;
- la présence d'un agent sur deux, dans les bureaux partagés, nécessitant d'«alterner les périodes de travail au bureau et de télétravail» ;

De manière générale, le télétravail, pourtant si apprécié dans la période de confinement, redevient, aujourd'hui, l'exception à la règle.

Cela se traduit de fait par l'obligation de présence physique dans les locaux communs.

.../...

Au cours de ces deux derniers mois de confinement les services, y compris ceux listés comme prioritaires, ont pu trouver des modalités de fonctionnement, que le Directeur général des services et vous-même avez très largement saluées.

Elles ont permis tout à la fois le maintien du fonctionnement du service public et la protection des agents, de leurs familles et de toute la population.

Nous ne comprenons donc pas quelle forme d'organisation, décidée hâtivement et sans concertation, pourrait bien répondre, pour l'heure, à une forme d'urgence impérieuse et qui obligerait certaines directions ou certains services à imposer une reprise immédiate et quasi-complète, au mépris de la progressivité et de la prudence, comme tout nous y invite.

Ceci, dans un contexte général incertain, encore très anxiogène et difficile pour l'ensemble de la population, dont les agents ne sont pas exclus.

Il nous paraît également tout à fait essentiel de traiter la question de la reprise progressive d'activité de manière bienveillante, concertée avec les agents et sans pression ou précipitation.

Afin de ne pas nous réveiller de nouveau dans quelques jours ou semaines face à une deuxième vague dramatique du point de vue humain et social, nous souhaitons vous alerter et vous inviter à réitérer vos consignes auprès de l'ensemble des DGA et des directions afin de rappeler les enjeux et dispositions attendues qui semblent parfois avoir été mal traduits dans la mise en œuvre concrète au plus près des agents.

En vous remerciant des suites réservées à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hugues JEFFREDO', written over the printed name.

Hugues JEFFREDO